

## **Ecolo - Conseil Communal du 26 octobre 2023**

### **Point 1 : Approbation du PV de la séance du 28 septembre**

En signe de protestation vigoureuse, au nom d'Ecolo-GIC, je voterai contre le PV pour marquer notre ra le bol par rapport à la non-retransmission du CC, parce que la retransmission est un moyen d'information et de lien entre les élus et les électeurs. C'est un moyen pour rendre notre commune plus démocratique et transparente.

### **Point 3 : CPAS Modification budgétaire**

Nous constatons une légère augmentation des RIS, des allocations de chauffage et des travaux d'aménagement du bâtiment administratif.

- Concernant les RIS, on est 281 dossiers soit une augmentation de 14 dossiers par rapport à l'année dernière. Je rappelle que l'ensemble des CPAS wallons ont accordé 48.8% de RIS en plus en 8 ans et qu'à Couvin en 2016 il y avait 317 RIS soit sur une période 8 ans une diminution de 11%.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RIS	317	330	400	327	301	283	267	281

- Concernant les personnes qui demandent les allocations de chauffage : Est-ce que les personnes qui achètent leurs pellets sacs par sacs ou leur mazout bidon après bidon par soucis financier ont-ils droit aux allocations chauffage ? Y a-t-il un suivi de des demandeurs d'allocation de chauffage par le tuteur en énergie du CPAS pour les aider à isoler leur habitation et bénéficier des primes ? Si les bénéficiaires de ces allocations de chauffage sont locataires, ce serait positif d'informer le propriétaire des primes « habitation » de la région wallonne. Est-ce qu'il y a un suivi à ce niveau ? Il est capital d'investir massivement dans l'isolation des bâtiments et de répondre aux offres de subsides actuellement proposés. Le rôle du CPAS est d'accompagner les personnes dans ces démarches administratives parfois difficiles ou rébarbatives. Y a-t-il une vigilance et un accompagnement effectif à ce niveau ?
- Concernant les travaux d'aménagement du bâtiment administratif du CPAS, je m'étonne de lire dans le PV du Collège du 25 septembre que ces travaux ont fait l'objet d'un permis d'urbanisme. Mes questions :

De quels travaux s'agit-il ?

Pour quel montant ?

Sont-ils vraiment nécessaires quand le CPAS doit déménager sur le site du Bercet en 2026, soit 2 ans après ces travaux ?

### **Point 4 : Réfection de la rue de la Barrière à Pesche**

A la demande de citoyens de Pesche ;

Pourquoi n'avoir pas profité de ces travaux pour remplacer les conduites d'eau en amiante de la SWDE?

Pourquoi ne pas avoir prévu un trottoir dans l'accotement de cette voirie ?

Est-ce que la partie des subsides PIMACI se résume à 6 figurations vélo et à 12 chevrons, pourquoi pas des chevrons sur toute la longueur du chantier ?

### **Point 8 : Gros œuvre pour le service travaux**

Pourquoi investir 309 000€ pour rénover ce bâtiment, alors que la construction du futur hall est reportée à une date ultérieure non précisée par manque de budget ?

Quelle sera l'utilisation de ce bâtiment après travaux ?

### **Question d'actualité n°1: Réorganisation des services communaux**

En lisant le PV du collège du 18 septembre dernier, j'apprends que les charges de l'agent licencié le 1 août ont été reprises par 2 agents communaux.

Ma question : Quand la retransmission des CC reprendra-t-elle ?

### **Question d'actualité n°2 : Educateur de rue**

A la première page du PV du Collège du 25 septembre dernier relatant la rencontre du Collège avec l'ASBL « le Répit », je lis :

*Au sujet de la population en souffrance, elle fait remarquer que le nombre de personnes en rue augmente avec un public de plus en plus jeune. C'est pourquoi elle propose de réfléchir au recours d'un éducateur de rue. L'ASBL Housingfirst permettrait de réinsérer les SDF avec un axe assuétude, dont le territoire de Couvin est fécond. Selon les statistiques de la Police, le quota de stupéfiants 2022 est déjà atteint en septembre 2023. Un coaching en assuétude pour les éducateurs de rue pourrait être organisé si le projet d'éducateur de rue est réalisable.*

DECIDE,

Article 2 : de marquer son intérêt pour l'engagement d'un éducateur de rue.

Depuis le dossier des caméras de surveillance, au nom d'Ecolo-GIC, je plaide pour l'organisation d'un service d'éducateurs de rue, je vois maintenant avec soulagement que c'est envisagé par le Collège.

Mes questions :

Quel service communal va organiser et encadrer le/les éducateur(s) de rue ?

Combien d'éducateurs de rue ?

Quand le/les éducateur de rue vont-ils rentrer en service ?

### **Question d'actualité n°3 - Défit: Gestion du projet Bercet**

Le projet de rassembler l'administration communale et le CPAS a beaucoup de sens et d'intérêt pour Couvin, et depuis le début, je n'arrête pas de mettre en garde le Collège sur la gestion de ce dossier.

Pour obtenir le versement de 3 millions cinq cents mille euros (3 459 600€) de subvention régionales, la réception des travaux subsidiés devra être réalisée au plus tard le 31 mars 2026. Le CC a attendu 4 ans pour obtenir un projet d'aménagement, un budget, le montant d'un éventuel subside.

Et il reste 2 ans et demi pour

- mettre en adjudication
- un temps pour les entreprises faire offre,
- un temps pour choisir l'entreprise,
- un temps pour déposer le permis d'urbanisme
- et enfin un temps pour faire les travaux.

Terminer le chantier en mars 2026 paraît complètement irréaliste ... à moins que ce projet soit enfin géré super ... efficacement... ce qui n'est pas le cas depuis le début.

Pour stimuler le Collège actuel et le Collège de la prochaine mandature à plus d'efficacité dans le suivi de ce dossier, je leur propose un défi : Si la Commune de Couvin obtient le subside de 3 459 600€ en 2026, j'invite, à mes frais, tous les membres de ces 2 Collèges dans un restaurant de mon choix au plus tard au 31 décembre 2026. Mon intention avec ce défi un peu fou est de susciter dans les Collèges communaux actuel et futur une responsabilité active par rapport à ce subside important pour Couvin.